

Commune de **DOURIEZ**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT

Montreuil-sur-Mer

CANTON

01/07

Auxi le Châteaux

SEANCE

Ordinaire

DCM 2024-

L'an 2023 et le 29 février à 17 heures 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr PAILLART Karl.

Date de convocation et d'affichage : 22 février 2024

Secrétaire de séance : LEGRAND Marie-Christine.

Présents : Mr PAILLART Karl, Mme BAGIEU Maria-Pierre, Mme GRADEL Dominique, Mr FREMIOT Albert, Mme LEGRAND Marie-Christine Mr BRIAND Henri Mme COCHON Fabienne est arrivée à 18h40 n'a pas participé à la délibération sur la Loi APER.

Absents excusés : Mme MALDELAR Valérie, Mr DESOOMER Jean-Jacques.

Absente non excusée : Mme DEGORTER Bernadette.

1. **Objet** : Débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-2, L.151-5 et L.151-12 ;

Vu la délibération du 31 mai 2021 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) ;

Vu le projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a lieu, au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLUi-H conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, à savoir le 7 décembre 2023 pour le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 7 Vallées ;

Monsieur le Maire présente les orientations du PADD au conseil municipal. Ces dernières sont organisées en 5 chapitres :

- **Chapitre 1** : Une organisation territoriale équilibrée qui allie centralisés et proximité. Cette orientation fixe 3 objectifs :
 - Structurer un réseau équilibré de centralités, rayonnantes et attractives ;
 - ✓ Un territoire structuré autour d'une polarité structurante, de 4 polarités secondaires, d'une polarité en devenir et de pôles relais.
 - ✓ Valoriser le rôle des polarités du territoire en tenant compte des polarités voisine.
 - ✓ Revitaliser les centres-bourgs des 7 Vallées.
 - Fournir les équipements et services nécessaires aux besoins des habitants actuels et futurs des 7 Vallées ;
 - ✓ Compléter l'offre d'équipements et de services pour tous les âges de la vie
 - ✓ Lutter contre la désertification médicale en proposant des offres de santé adaptées au milieu rural
 - ✓ Proposer des offres de formation professionnalisantes adaptées à la structuration économique du territoire.
 - Accompagner l'organisation des mobilités sur le territoire ;
 - ✓ Accompagner le développement des mobilités douces en lien avec la mise en place d'un urbanisme de proximité.
 - ✓ Valoriser l'offre de transports en commun existante et expérimenter de nouvelles offres
 - ✓ Développer l'usage du train en facilitant l'accès aux gares et en améliorant le confort des usagers.
 - ✓ Accompagner le développement d'une offre de transport à la demande adaptée au milieu rural et encourager le recours au covoiturage.

- **Chapitre 2** : Un cadre de vie de qualité fondé sur les ressources naturelles et patrimoniales. Cette orientation fixe 3 objectifs :
 - Préserver la mosaïque paysagère garante de la qualité du cadre de vie ;
 - Préserver la diversité des paysages et des patrimoines des 7 Vallées.
 - Renouveler le rapport ville/campagne.
 - Préserver les respirations dans les cœurs des bourgs, reflets de l'identité rurale du territoire.
 - Favoriser l'intégration paysagère des installations de production d'énergies renouvelables.
 - Préserver la biodiversité et développer les actions en faveur de la fonctionnalité des trames écologiques ;
 - Protéger et améliorer l'ensemble des corridors écologiques présents sur le territoire.
 - Préserver et mettre en valeur les zones humides de la Canche, de la Ternoise et de l'Authie.

- Préserver la ceinture prairiale autour des bourgs et villages pour réduire la vulnérabilité des espaces bâtis et favoriser la biodiversité.
 - Développer une politique foncière propice à la renaturation.
 - Révéler la présence de l'eau et prendre soin de la ressource ;
 - Valoriser la présence de l'eau dans les territoires et l'intégrer aux projets d'aménagement.
 - Protéger la ressource en eau en sanctuarisant les zones à enjeux.
 - Eviter la dégradation qualitative des cours d'eau en collaboration avec les territoires voisins.
 - Retenir les eaux pluviales sur le territoire et réduire les ruissellements.
 - Améliorer les systèmes d'assainissement du territoire.
- **Chapitre 3** : Une économie locale dynamique, vecteur d'attractivité
 Cette orientation fixe 4 objectifs :
 - Assurer le développement des activités économiques existantes et accompagner qualitativement l'implantation de nouvelles activités, en veillant à une consommation foncière raisonnée ;
 - Réhabiliter les friches pour proposer un développement économique peu consommateur de foncier.
 - Développer les zones d'activité existantes dans les polarités et permettre aux activités insérées dans le tissu urbain ou isolées de perdurer.
 - Structurer et assurer le développement des filières existantes.
 - Proposer un cadre de travail de qualité pour les zones d'activités.
 - Prendre en compte les nouvelles façons de travailler et d'innover.
 - Maintenir l'offre de commerce de proximité et intensifier les alternatives en milieu rural ;
 - Conforter la polarité commerciale du pôle Hesdinois et assurer l'équilibre centre-périphérie.
 - Redynamiser et moderniser le commerce de proximité et l'artisanat des polarités
 - Réinventer le commerce de proximité en milieu rural.
 - Structurer une politique touristique s'appuyant sur les richesses naturelles et patrimoniales du territoire et répondant aux besoins des habitants des 7 Vallées ;
 - Renforcer l'attractivité du territoire en profitant de la proximité avec le littoral
 - Développer une offre de randonnée basée sur la qualité et la diversité des paysages et des patrimoines
 - Valoriser le patrimoine médiéval et les sites mémoriels
 - Développer les activités nautiques dans les vallées de la Canche et de l'Authie

- Diversifier l'offre de camping, éviter la résidentialisation et monter en gamme
 - Diversifier et équilibrer l'offre des restaurations et d'hébergement sur l'ensemble du territoire
 - Renforcer et valoriser l'offre culturelle du territoire
- Préserver l'agriculture comme activité économique majeure du territoire ;
 - Permettre la diversification des activités agricoles
 - Accompagner le monde agricole dans la mise en place de nouvelles façons de valoriser les prairies
- **Chapitre 4** : Un tissu urbain et un habitat propice aux échanges et au bien-vivre. Cette orientation fixe 3 objectifs :
 - Promouvoir un développement résidentiel maîtrisé et répondant aux besoins différenciés des populations ;
 - Prévoir une légère augmentation de la population causée par l'amélioration de l'attractivité résidentielle des 7 Vallées et la pression foncière des territoires littoraux.
 - Répondre au besoin en logements associant urbanisme de proximité et développement rural.
 - Résorber la vacance de logements et privilégier la production de logements en réhabilitation afin de limiter l'artificialisation des sols.
 - Programmer une plus grande variété de taille de logements pour permettre un parcours résidentiel complet.
 - Développer l'offre de logements aidés et de logement locatifs.
 - Proposer des logements fonctionnels accessibles et de qualité ;
 - Accompagner les habitants dans l'adaptation de leurs logements.
 - Lutter contre les phénomènes d'insalubrité et de dégradation des logements
 - Adopter une urbanisation moins consommatrice d'espace, respectueuse de la morphologie des bourgs et villages et adaptée aux évolutions sociétales en cours ;
 - Suivre une trajectoire de réduction de l'artificialisation.
 - Adapter la densité des opérations aux tissus urbains existants
 - Rechercher des formes urbaines adaptées et durables.
- **Chapitre 5** : Une transition écologique et énergétique source de développement. Cette orientation fixe 4 objectifs :
 - Tendre vers une sobriété énergétique ;
 - Optimiser et réduire la consommation d'énergie de l'ensemble des secteurs d'activités.
 - Accompagner les changements de pratique.
 - S'orienter vers un urbanisme et une économie durable et de proximité ;
 - Veiller à la réduction des nuisances urbaines.

- Favoriser les constructions et les aménagements écologiquement exemplaires.
 - Valoriser localement les productions agricoles du territoire des 7 Vallées.
- Diversifier la production d'énergies renouvelables présentes sur le territoire en tenant compte des spécificités paysagères et environnementales ;
- Encadrer le développement des éoliennes en prenant en compte les contraintes paysagères et environnementales.
 - Accompagner le développement de l'hydroélectricité
 - Accompagner le développement d'une méthanisation dimensionnée en aux déchets produits sur le territoire
 - Développer la production d'énergie à partir du rayonnement solaire en priorisant le photovoltaïque en toiture, les ombrières et la couverture des bâtiments agricoles et d'activités.
 - Poursuivre la valorisation de la filière bois
 - Réfléchir sur la définition de réseaux de chaleur à l'échelle des zones d'activités ou des bâtiments publics
- Renforcer la résilience du territoire ;
- Limiter la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et aux effets du changement climatique
 - Développer la nature en ville
 - Réduire les déchets à la source et trouver de nouvelles méthodes de valorisation

La parole est donnée aux membres du Conseil Municipal. Un débat sur ces orientations à lieu, les principaux échanges sont les suivants :

RESTITUER LES ECHANGES ET LES QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ Néant

Le Conseil Municipal indique que la présente délibération atteste que le débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu.

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Douriez
Le 14 mars 2024
Le Maire
PAILLART Karl

Certifié exécutoire par publication le 14 mars 2024
Et transmission au contrôle de légalité le 14 mars 2024
Le Maire Paillart Karl